

FICHER TELECOM

CENTRALISATION D'INFORMATION ET DE DIFFUSION DE DONNEES PROFESSIONNEL AU NIVEAU SUISSE ET EUROPEEN
SWISSCOM-DIRECTORIES.CH-SUNRISE-ORANGE-TRANSATEL MOBILE-YALLO-VTX-PROFITEL-TELE2-TALKTALK-
LESPAGESJAUNE.CH-ANNUAIRE118-SMARTPHONE-COLTELECOM-DISCONTEL-REDTELECOMCOOPMARILE-



Parution annuelle et internet

REVUE PRESSE EN 7,000,000 D'EXEMPLAIRES

N° de Transfert : ...,RSBV-25/8231,.....

Appel gratuit depuis un poste fixe

A RETOURNER PAR FAX

AU: 022-54-577-29

ORDRE DE TRANSFERT

Conditions Generales de Vente :

Le contrat prend effet dès la signature de l'ordre de transfert. L'engagement ainsi que les C.G.V doivent être signés par le souscripteur ou l'un des mandataires de la société assujettie aux dispositions et obligations légales de la gérance. **ARTICLE 1** Le souscripteur reconnaît que notre société ou ses agent n'ont exercé aucune pression et qu'ils n'ont pas usurpé, sous une quelconque forme, la qualité, le titre ou la fonction d'agent de la fonction publique. **ARTICLE 2** Le souscripteur mettra à la disposition de notre société, à titre strictement confidentiel, tous les éléments de textes et typons à insérer qu'il lui sera possible de fournir pour la réalisation du service stipulé dans le présent contrat. Par défaut du souscripteur, la rédaction se réserve le droit de composer elle-même les textes à partir des seuls éléments en sa possession. Soit une formule générale, telle que le nom et l'adresse du client. Le souscripteur reste seul responsable du libelle de son transfert vis-à-vis des tiers. Le souscripteur renonce expressément à demander des dommages et intérêts pour toute inexactitude matérielle ou omission dans l'exécution d'une annonce. Un courrier de confirmation sera envoyé par courrier ou par e-mail. **ARTICLE 3** Les tarifs indiqués sur cet ordre de transfert concernent exclusivement la vente d'un emplacement sur le site internet ainsi que la revue presse distribuée à sept millions d'exemplaires. Le présent ordre de transfert est conclu pour une période de six mois minimum et de quarante huit mois maximum. Le règlement sera à verser sous dix jours à compter de la date et signature du souscripteur mentionnant le nombre de mois en ligne coche par le souscripteur. Sauf conditions spécifiques notre offre est valable 7 jours. Nos prix s'entendent hors taxes, cet ordre de transfert tient lieu de bon de commande. Le règlement du transfert doit être effectué à la commande notre société se réserve le droit d'accorder des ristournes ou remises sur le tarif indicatif de transfert. En outre, les frais occasionnés pour la réalisation du transfert, notamment la prise de vue, font l'objet d'une facture bien distincte. **ARTICLE 5** Le défaut de paiement à son échéance entrainera, quel que soit le mode de règlement prévu, une indemnité minimum de vingt cinq pour cent à titre de clause pénale fonction de la somme impayée, outre les frais judiciaires, bancaires et intérêt légaux, à défaut de règlement de la totalité du prix de l'annonce, notre société se réserve le droit de poursuivre la société en recouvrement. Les dommages et intérêts à titre transactionnel seront demandés via le fondement de l'article 1153 alinéas 4 du code civil. à défaut d'accord amiable, le tribunal de commerce saisi statuera sur la demande, sauf accord exceptionnel, les annulations de contrat ne peuvent, en aucun cas être pris en considération à compter de la date et signature du souscripteur. Les contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent ordre, seront la compétence du tribunal de Paris auquel il est fait expressément attribution de compétence.

RAISON SOCIALE

CATEGORIE

ACTIVITE

REPRESENTE PAR

ADRESSE

CODE POSTAL

TELEPHONE

FAX

MOBILE

EMAIL

RECTIFICATIONS

DOCUMENT LISIBLE

Votre conseiller *Jue... TARCHAL*

TRANSFERT DES DONNEES SUR UNE PERIODE DE QUARANTE HUIT MOIS
*L'offre promotionnelle couvre seulement la premiere parution

FACTURATION DE L'OFFRE PROMOTIONNELLE

PRIX DU TRANSFERT H.T. Mensuel 957 CHF

REMISE (FORMULE PROMOTIONNELLE) - 957 CHF

CREATION DE LOGO

REACTUALISATION:

6 MOIS 12 MOIS 18 MOIS
 24 MOIS 36 MOIS 48 MOIS

L'ANNONCEUR DECLARE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES
C.G.V.
ET CERTIFIE AVOIR LE POUVOIR DE SIGNATURE
TAMPON ET SIGNATURE

FAIT *TRELEY* LE *30/12/10*

FICHIER TELECOM



CENTRALISATION D'INFORMATION ET DE DONNEES PROFESSIONNELLES SUISSE ET EUROPEEN

SWISSCOM - SWISSCOM MOBILE - SUNRISE - ORANGE - TRANSATEL MOBILE - YALLO - VXT -
PROFITEL - TELE 2 - TALK TALK - DIRECTORIES.CH - LES PAGES JAUNES.CH - 18 18 - PRIMUIS -
COOP MOBILE - RED TELECOM - TELESONIQUE - GLOBALZONE - ANNUAIRE 1811 - TEL INFO
CORRESPONDANCE : SIEGE EUROPEEN QUAL DES QUEYRIES 33100 BOBBRAUX FRANCE - TVA FR 49852654879426

CD-ROM PRO MULTI ENTREPRISES [ANNUAIRES - Made In China] Parution Internet - Suisse
Revue presse 3 millions d'exemplaires

A RETOURNER PAR FAX AU: 022 545 75 51

ORDRE DE TRANSFERT :

N° de Transfert MKX-LI 6/354

Raison sociale:
Activité:
Représente par:
Adresse:
NPA / Localité:
Téléphone:
Mobile:
Site Web/ Mail:

Transfert simple

logo couleur (260 CHF)

Création logo (480 CHF)

Réactualisation:

24 mois

Document lisible

6 mois

36 mois

12 mois

48 mois

Votre conseiller : Th. Uffé

TAMPON ET SIGNATURE

TRANSFERT DE DONNEES SUR UNE PERIODE DE 48 MOIS.

L'offre promotionnelle couvre uniquement le premier transfert.

Facturation de l'offre promotionnelle: Prix du transfert Mensuel H.T. : 1.150 CHF

Remise formule promotionnelle : - 1.150 CHF

LE SOUSCRIPTEUR DECLARE AVOIR PRIS PLEINEMENT CONNAISSANCE DES C.G.V.

LE 08/09 A.....

Conditions Générales de Vente: Le souscripteur mettra à la disposition de la société d'édition, les éléments et typens nécessaires à son insertion et à la réalisation du présent contrat qui prend effet à la date de signature de l'ordre de transfert, sans quoi, il autorise nos services de conception publicitaire à créer les encarts de publicité au moyen des éléments à leur disposition. Cet ordre de transfert tient lieu de bon de commande, concernant la réservation d'un emplacement internet ainsi que sur les cd-rom et annuaires papier distribués respectivement au niveau européen à trois millions d'exemplaires, en deux lots semestriels. Les annulations de contrats ne peuvent en aucun cas être prises en considération au delà du délai légal de rétractation, le souscripteur reconnaît mandater nos services internationaux de conception pour l'exécution immédiate du présent contrat pour une période de quarante huit mois et pour un tarif mensuel hors taxes de mille cent cinquante CHF. L'offre promotionnelle de bienvenue ne couvre que le premier mois de transfert. Le règlement pour une année au minimum sera effectué sous quinze jours à partir de la date de signature du souscripteur. Le défaut de paiement ou le non respect de contrat entraîneront, outre les frais judiciaires et de recouvrements, le règlement immédiat de la totalité du contrat, soit quarante huit mois d'abonnement, plus les intérêts légaux de retard qui seront immédiatement exigibles. Le contrat d'assurance souscrit par notre filiale principale auprès du Groupe ALOY Assurances Ltd, couvre uniquement le remboursement des sommes payées avant parution pour une durée de douze mois minimum, seulement en cas de résiliation anticipée par accord réciproque. Le souscripteur s'engage, après avoir pleinement pris connaissance des conditions générales de vente, qu'il déclare accepter sans aucune réserve, par l'apposition du cachet de l'entreprise ou de sa signature sur ce contrat. Les contestations auxquelles pourraient donner lieu l'interprétation ou l'exécution du présent contrat, devront impérativement être soumise à l'office des poursuites du canton.